



Original : français

N° : ICC-02/11-01/11

Date : 3 avril 2012

LA CHAMBRE PRÉLIMINAIRE I

Composée comme suit : Mme la juge Silvia Fernandez de Gurmendi, juge président
M. le juge Hans-Peter Kaul
Mme la juge Christine Van den Wyngaert

SITUATION EN RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

AFFAIRE

LE PROCUREUR c. LAURENT GBAGBO

PUBLIC

Enregistrement de la désignation de Maître Agathe Bahi Baroan en qualité de conseil associé dans l'équipe de la défense de M. Laurent Gbagbo

Origine : Greffier

Décision/ordonnance/jugement/arrêt à notifier, conformément à la norme 31 du Règlement de la Cour, aux destinataires suivants :

Le Bureau du Procureur
M. Luis Moreno-Ocampo
Mme. Fatou Bensouda

Le conseil de la Défense
Me Emmanuel Altit
Me Agathe Bahi Baroan

Les représentants légaux des victimes

Les représentants légaux des demandeurs

Les victimes non représentées

**Les demandeurs non représentés
(participation/réparation)**

Le Bureau du conseil public pour les victimes

Le Bureau du conseil public pour la Défense

Les représentants des États

L'amicus curiae

GREFFE

Le Greffier
Mme. Silvana Arbia
Le greffier adjoint
M. Didier Preira

La Section d'appui aux conseils
M. Esteban Peralta Losilla

L'Unité d'aide aux victimes et aux témoins

La Section de la détention

La Section de la participation des victimes et des réparations

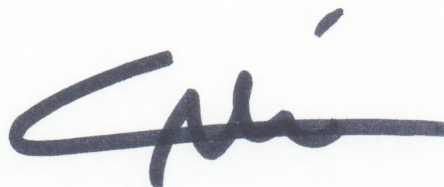
Autres

LE GREFFIER de la Cour pénale internationale à l'honneur d'enregistrer dans le dossier de l'affaire la désignation de Maître Agathe Bahi Baroan dans l'équipe de la défense de M. Laurent Gbagbo en qualité de conseil associé pour la durée de la phase de confirmation des charges (Annexe I).

Maître Agathe Bahi Baroan a exécuté les engagements prévus aux article 5 (Annexe II) et 22 du Code de conduite professionnelle des conseils (Annexe III).

L'équipe de la défense de M. Laurent Gbagbo est composée actuellement comme suit :

- Un conseil principal (inscrit sur la liste de conseils¹),
- Un conseil associé (inscrit sur la liste de conseils),
- Un assistant juridique (inscrit sur la liste des personnes assistant un conseil²),
- Un chargé de gestion du dossier, et
- Deux juristes, membres *pro bono*.



Pour le Greffier
Esteban Peralta
Chef, Section d' appui aux conseils

Fait le 3 avril 2012

À La Haye, Pays-Bas

¹ Règle 21-2 du Règlement de procédure et de preuve.

² Norme 125 du Règlement du Greffe.